



Avis Public

Règlements Nos. 443, 444

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé "Règlement No 443 à l'effet de réserver certaines rues pour résidences", ainsi qu'un règlement intitulé "Règlement No 444 amendement le règlement No 391 concernant la construction des édifices dans les limites du quartier Mont-Royal de Montréal".

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 28 novembre 1911.



Public Notice

By-Laws Nos. 443, 444

Public notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-law No. 443 to reserve certain streets for residential purposes", and also a by-law known as "By-law No 444 to amend by-law No. 391 concerning the erection of buildings within the limits of Mount Royal Ward of Montreal."

L. O. DAVID,
City Clerk

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, Nov. 28th. 1911.



CITE DE MONTREAL

EGOUTS.

Avis public est par les présentes donné que des égouts ont été construits dans les rues ou ruelles ci-dessous mentionnées, et les propriétaires imposés qui désirent faire réduire le taux de la contribution spéciale, pour la construction desdits égouts, à cause des égouts ou des drains existant antérieurement, ou pour d'autres causes conformément au règlement No 298, concernant les égouts, adopté le 23 février 1903, devront produire leurs réclamations par écrit entre les mains du soussigné, le ou avant le 9 décembre 1911.

QUARTIER ST. JOSEPH

L'Avenue Dominion, entre les rues Fulford et Dominion.

QUARTIER DELORIMIER

Rue Rachel, de l'extrémité ouest de l'égout existant, jusqu'aux limites ouest de ladite rue Rachel.

Rue Fullum, entre l'Avenue Mont-Royal et la rue Rachel.

Rue Messier, entre l'Avenue Mont-Royal et la rue Rachel.

QUARTIER ST-ANDRE

L'Avenue des Cèdres, de l'extrémité de l'égout existant à une distance de 500 pieds vers l'est.

Chemin des Carrières à partir de la rue St-Denis à un point 175 pieds vers le sud-ouest.

QUARTIER ST-DENIS

Rue Huntley, à partir de la rue DeFleurimont à la rue Pacific.

Chemin des Carrières, entre les Avenues Sherbrooke et Papineau.

QUARTIER ST-HENRI

Rue St-Philippe, entre les rues St-Antoine et Richelieu.

Rue St-Ferdinand, entre les rues St-Antoine et Richelieu.

Rue du Couvent, entre les rues St-Antoine et Richelieu et vers l'est sur la rue Richelieu jusqu'à l'extrémité de l'égout existant une distance de 210 verges.

STUART HOWARD,
Surintendant des égouts.

Département des Egouts,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 28 novembre 1911.



CITY OF MONTREAL

SEWER DEPARTMENT

Public Notice is hereby given that sewers have been constructed in the undermentioned streets or lanes, and proprietors assessed, who desire to have the special assessment rate for the construction of said sewers reduced on account of previous existing sewers or drains, or other causes in accordance with by-law No. 298 concerning sewers, passed on the 23rd. of February 1903, must make their claim in writing to the undersigned on or before the 9th. of December 1911.

ST. JOSEPH WARD

Dominion avenue, from Fulford street to Dominion street.

DELORIMIER WARD

Rachel street, from the end of existing sewer in this street, westwards to Parthenais street.

Rachel street, from the Western limit of existing sewer in Rachel street to its limits.

Fullum street, from Mount Royal avenue to Rachel street.

Messier street, from Mount Royal avenue to Rachel street.

ST. ANDREW WARD

Cedar avenue, from existing sewer to a distance of 500 feet eastwards.

ST. DENIS WARD

Carrière Road, from St. Denis street to a point 175 feet south-west.

Huntley street, from DeFleurimont street to Pacific avenue.

Carrière Road from Sherbrooke avenue to Papineau avenue.

ST. HENRY WARD

St. Philippe street, from St. Antoine street to Richelieu street.

St. Ferdinand street, from St. Antoine street to Richelieu street.

Convent street, from St. Antoine street to Richelieu street thence Westwards to Richelieu street to the end of existing sewer a distance of about 210 yards.

STUART HOWARD,
Superintendent of sewers

City Sewerage Dept.
City Hall,
Montreal, November 28th. 1911.